

Résumé

« Le droit de l'urbanisme est le droit du paradoxe ». Cette affirmation semble être plus que jamais d'actualité alors qu'elle a été formulée, il y a plus de dix ans, dans un rapport d'information rendu au nom de la commission des affaires économiques du Sénat¹. L'urbanisme connaît actuellement une contradiction éprouvée par chacun de ses acteurs publics ou privés. Construire différemment la ville de demain est une nécessité qui est jugée primordiale par tous. Dans le même temps, mener à son terme un projet urbain est devenu un exercice extraordinairement délicat, tant il est difficile de respecter les exigences toujours plus nombreuses imposées par le code de l'urbanisme.

Cette journée d'échanges et de réflexion qu'organise l'Université de Caen – Basse-Normandie s'inscrit dans la dynamique de coopération entre les UFR de Droit et de Géographie créée par l'ouverture d'un Master professionnel I et II intitulé « Urbanisme Durable » en septembre 2012 au sein de l'établissement.

Elle permettra de souligner l'inadéquation actuelle de la règle de droit et son repositionnement nécessaire au sein de cette conception renouvelée de l'urbanisme. De toute évidence, le droit de l'urbanisme s'est détaché des lieux auxquels il s'applique à mesure qu'il s'est constitué sous la forme d'un ordonnancement juridique sophistiqué. Au contraire, si elle doit être mise au service d'un urbanisme durable, la règle doit être considérée comme intimement liée à une considération du « lieu » auquel elle s'applique. Autrement dit, elle doit être enrichie par une appropriation préalable d'un « territoire » qui, parce qu'il est ouvert, vivant et habité, est donc nécessairement unique.

L'organisation se fera en deux temps. La matinée, intitulée « la crise de l'urbanisme réglementaire », aura pour objectif de souligner en quoi l'urbanisme réglementaire souffre d'un défaut de réception par les acteurs de l'urbain en train de se faire. La seconde demi-journée s'attachera davantage aux pistes, aux enjeux et aux limites, d'un renouveau juridique en direction d'un urbanisme plus « durable »... d'un « urbanisme de projet ».

¹ Rapport d'information n° 265 rendu en 2000 au nom de la commission des affaires économiques par le groupe de travail sur la modernisation du droit de l'urbanisme par Monsieur Louis Althapé, p. 44.



Colloque organisé par le Centre de
Recherche sur les Droits
Fondamentaux et les Evolutions
du Droit -



Direction scientifique :
Vincent Le Grand
Lionel Rouge

Inscriptions :
esther.camus@unicaen.fr



Quel droit pour un Urbanisme durable ?

Jeudi 15 novembre 2012

Faculté de Droit de l'Université de Caen Basse-Normandie
Amphithéâtre Demolombe



Première demi-journée

La crise de l'urbanisme réglementaire

Sous la Présidence de **Patrice CARO**, Professeur de géographie, Directeur du laboratoire « ESO-Caen », Université de Caen - CNRS

L'intelligibilité du droit de l'urbanisme en question

9 h 00 – 9 h 30

Le droit de l'urbanisme au regard de l'objectif constitutionnel d'intelligibilité et d'accessibilité du droit

Par **Elise CARPENTIER**, Professeur de droit public, Université du Maine

9 h 30 – 10 h 00

L'intégration de la règle d'urbanisme par l'architecte

Par **Lionel CARLI**, Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes

10 h 00 – 10 h 30

La conception de la règle par l'urbaniste

Par **Véronique LAVALLEE**, Fondatrice de la Société de Conseil en urbanisme et de réalisation d'études (SCURE)

10 h 30 – 11 h 00 Discussion et pause

Les écueils de la planification urbaine actuelle

11 h 00 – 11 h 30

Dépasser la concertation, quelle participation du public ?

Par **Jean-Marie HENNIN**, Architecte urbaniste, cabinet Hennin-Normier

11 h 30 – 12 h 00

La planification au risque du contentieux : La recherche d'une juste sécurité juridique

Par **Jean-Christophe LE COUSTUMER**, Professeur de droit public, Université de Caen, Avocat au barreau de Caen

12 h 00 – 12 h 30 Discussion

Seconde demi-journée

Le renouveau du droit de l'urbanisme

Sous la présidence de **Marie-Joëlle REDOR-FICHOT**, Professeur à l'Université de Caen, Directrice du CRDFED

La reconsidération du territoire au fondement du projet urbain

14 h 30 – 15 h 00

Saisir et planifier un territoire en mouvement – le cas des espaces périurbains de l'ouest francilien

Par **Lionel ROUGE**, Maître de conférences en géographie, Université de Caen

15 h 00 – 15 h 30

Prendre en compte la dimension économique de l'aménagement

Par **Clotilde BUHOT**, Chargée de la recherche au sein de l'Association des études foncières (ADEF)

15 h 30 – 16 h 00 Discussion et pause

Le droit mis au service du projet urbain

16 h 00 – 16 h 30

Stratégie d'aménagement et planification intercommunale

Par **Vincent LE GRAND**, Maître de conférences en droit public, Université de Caen

16 h 30 - 17 h 00

L'urbanisme de projet

Par **Etienne FATOME**, Professeur émérite à l'Université de Paris I, Directeur du GRIDAUH

17 h 00 - 17 h 15 Discussion

Synthèse

Par **Pierre JARLIER**, Sénateur du Cantal, Vice-président de l'Association des maires de France.

Auteur du rapport d'information pour une nouvelle architecture territoriale de l'ingénierie en matière d'urbanisme (Sénat - juillet 2012)